



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 janvier 2012

L'Assemblée Nationale dans la nuit du 25 au 26 janvier 2011 a voté une loi qui est une atteinte grave aux libertés individuelles.

La majorité parlementaire actuelle propose de changer la loi de 2007 (prévisibilité des conflits) des sanctions à l'encontre des salariés des transports urbains qui déciderait de ne pas faire grève alors que 48 H auparavant ils s'étaient signalés grévistes.

Cette même majorité pense qu'il est impossible de changer d'opinion en 48H, voire qu'un conflit puisse se résoudre dans ce délai.

Une fois de plus le gouvernement s'attaque aux salariés plutôt que de trouver des solutions aux sources des conflits.

A titre d'exemples : conditions de travail, productivité poussée à l'extrême, pénibilité.

Rappelons que le gouvernement désigne dans la plupart des acteurs du transport, soit des administrateurs, soit des directeurs.

Cela explique peut-être pourquoi aujourd'hui nombre de conflits ne trouvent pas de solutions.

Si cette loi devait en rester là, nous mettrons tout en œuvre pour que les salariés des transports urbains recouvrent un droit d'opinion essentiel donné par notre constitution.

Contact :

Jean-Marie DUFOUR : 06 74 74 99 75
Secrétaire du SNTU-CFDT

Laurent GARDONI : 06 16 10 26 22
Secrétaire du Syndicat CFDT-RATP

Olivier MOTTA : 06 32 73 26 46
Secrétaire de l'UFTUAD-FGTE